

Bruxelles, le 25 fevrier 1982.

Note BIO COM (82) 88 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

REUNION DE LA COMMISSION DU 24 FEVRIER 1982.

1. REDUCTION DES IMPORTATIONS ORIGINAIRES D'U.R.S.S

432
441.2(3)

La Commission a adopte une proposition au Conseil visant a reduire de 50 % par rapport a 1980 les importations dans les Etats membres de certains produits en provenance de l'URSS. Il s'agit de pres de 100 positions tarifaires representant une valeur totale a l'importation en 1980 d'environ 830 millions d'ecus. La Commission fait sa proposition a la lumiere des debats au Conseil des Affaires Etrangeres des 22 et 23 fevrier ou une tres large majorite s'etait prononcee en faveur d'une reduction des importations en provenance de l'Union sovietique et cela en signe de protestation contre le role joue par ce pays en Pologne.

La reduction de 50 % proposee vaut tant pour les produits liberalises au niveau communautaire et au niveau national (pour lesquels il n'existe donc plus de limitations quantitatives a l'heure actuelle) que pour les produits encore soumis a contingentement.

Selon la proposition de la Commission l'importation des produits liberalises sera subordonnee a la presentation d'une autorisation d'importation dont la delivrance sera diminuee de 50 % par rapport a 1980 tandis que les contingents nationaux subsistants seront egalement diminuees de moitie.

La mesure ne s'appliquera pas aux importations effectuees sur la base de titres d'importation delivres avant que le Conseil n'aura pris sa decision. C'est la raison pour laquelle la liste des produits, proposee par la Commission au Conseil ne peut pas etre publiee : elle declencherait un tirage speculatif de certificats a l'importation.

Seulement en cas de questions : la Grece s'est prononcee au Conseil contre cette mesure, maintenant ainsi son opposition a toute sanction contre l'URSS. Le Conseil pourrait cependant prendre sa decision a la majorite sur la base de l'article 113 du Traite (base juridique retenue dans la proposition de la Commission) si le Danemark leve sa reserve d'ordre juridique contre l'utilisation de cet article. Pour tenir compte de la position de la Grece, l'application de cette reduction des importations pourrait etre suspendue pour ce pays. Les instruments de politique commerciale dont la Communaute dispose, tel que l'article 115 du Traite, permettront d'eviter un detournement de trafic qui pourrait diminuer l'impact de la mesure.

./.

En reponse a des questions, nous avons fourni les donnees statistiques suivantes concernant le commerce CEE-URSS en 1980 en millions d'UCE :

	Importations de la CEE	Exportations de la CEE
Totaux	10838	7517
dont :		
Produits agricoles et alimentaires (y compris boissons et tabac)	79	1060
Combustibles mineraux	6018	45
Matieres premieres	1008	136
Machines et equipements de transport	177	2215
Produits chimiques	599	1088
Produits semi-manufactures	672	2398
Produits manufactures	41	279

ATTENTION DIS -

Les indications deja parues dans de nombreux articles de presse selon lesquelles les mesures s'appliquent uniquement aux produits de luxe - caviar, fourrures, diamants - sont incompletes. La liste s'etend egalement a des produits chimiques, metallurgiques, textiles, machines, voitures, etc.

FIN DIS -

2. GRECE : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS CERTAINES REGIONS DE LA GRECE

La Commission vient d'adopter une proposition au Conseil visant a accelerer le developpement agricole de la Grece. Cette action qui devrait etre financee pour 50 % environ par le FEOGA (soit 200 millions d'UCE) est prevue pour une periode de 5 ans. Elle doit etre realisee dans le cadre d'un programme qui devra etre etabli par le gouvernement hellenique et approuve par la Commission. Elle vise a developper et a moderniser l'agriculture dans les regions les plus defavorisees de la Grece qui representent environ un tiers de la superficie totale du pays. Les actions prevues visent :

- l'amelioration de l'infrastructure rurale (electrification, adduction en eau potable, chemins d'exploitation...)
- le developpement de l'irrigation des sols
- l'amelioration fonciere (amelioration des paturages, protection des terres contre l'erosion...)
- le developpement de l'elevage bovin, ovin et caprin (construction d'etables, achats de machines, de reproducteurs males, octroi de primes...)
- l'amelioration des equipements de formation agricole
- des mesures forestieres (reboisement, protection contre le feu...)

3. TRAVAUX DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPEEN

La Commission a fait le point des travaux des derniers Conseils et de la preparation du Conseil "Textiles" qui se tient aujourd'hui.

Sur rapport de M. Andriessen, elle a egalement fait le point des travaux de la derniere session parlementaire et de la preparation des sessions de mars (session speciale et session normale).

Amitiés,
Manuel Santilli COMEUR ■■ 12 H00